

# LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF

**rapport  
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

<b>Compartiment/nourricier</b>	LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
<b>Société de gestion</b>	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

# Informations concernant les placements et la gestion

## **Classification :**

Actions internationales.

Le compartiment Lyxor MSCI Water ESG Filtered (DR) UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un OPCVM indiciel de type UCITS ETF.

## **Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :**

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

**Classe d'actions Acc :** Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

## **Objectif de gestion :**

Le Compartiment est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI ACWI IMI Water ESG Filtered Net Total Return (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence vise à représenter la performance de titres dont les activités sont liées à la thématique de l'eau tel que la distribution de l'eau, les services publics et la fourniture d'équipements liés à l'eau et le traitement de l'eau. Il exclut les sociétés accusant un retard sur le plan environnemental, social et de gouvernance ("ESG") par rapport à l'univers du thème, sur la base d'une note ESG.

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Le niveau anticipé maximal de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 2%.

## **Indicateur de référence :**

L'Indicateur de Référence est l'indice MSCI ACWI IMI Water ESG Filtered Net Total Return (dividendes net réinvestis, c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent).

L'Indicateur de Référence est un indice actions calculé et publié par le concepteur d'indices internationaux MSCI. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Un univers d'investissement identique à celui de l'indice MSCI ACWI Investable Market Index (IMI) (l'« Indice Parent »), incluant des actions de sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation de pays développés et émergents.

b) L'indicateur de Référence sélectionne des entreprises de l'Indice Parent dont l'analyse révèle une forte exposition à des activités telles que la distribution de l'eau, les services publics liés à l'eau, le traitement de l'eau ou la fourniture d'équipements liés à l'eau, et notamment :

- Toutes les entreprises du sous-secteur GICS "Water Utility",
- Les entreprises dont le « score de pertinence » de leur activité par rapport à la thématique de l'eau (tel que défini par MSCI) est supérieure à 25% (ou 75%, selon le secteur d'activité de l'entreprise), et
- Les entreprises ayant des revenus liés à la thématique de l'eau considérée comme durable supérieurs à 15% de leur revenu total. (l'« Univers Sélectionné »)

c) A partir de l'Univers Sélectionné sont appliqués :

- Un filtre ESG négatif afin d'exclure :
- Les entreprises exposées à des activités controversées telles que les armes controversées, les armes conventionnelles, les armes nucléaires, les armes à feu civiles, le tabac, le charbon thermique, les sables bitumeux ou les entreprises en violation du Pacte mondial des Nations Unies.
- Les entreprises faisant l'objet d'une controverse ESG sévère (selon la note MSCI ESG Controversies).
- Les entreprises "non-alignées" ou "fortement non-alignées" avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies (dans le cadre du MSCI Impact Solutions' SDG Alignment framework) suivants : ODD 6 (Eau Propre et Assainissement), ODD 13 (Mesures Relatives à la Lutte contre le Réchauffement Climatique) ou ODD 14 (Vie Aquatique).
- Les entreprises sans "notation ESG" ou sans "score de controverse ESG" (tel que définis par MSCI).
- Des filtres géographique et sectoriel.

d) Un « Univers Filtré » est ensuite déterminé :

- En suivant une approche « best-in-class » consistant à privilégier les sociétés les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité en excluant les entreprises du quartile inférieur déterminées par une notation ESG ajustée à l'industrie (telle que définie par MSCI). La méthodologie de notation MSCI ESG utilise une méthodologie basée sur des règles conçues pour mesurer la résilience d'une entreprise face aux risques ESG matériels à long terme de son secteur. Elle est fondée sur des critères ESG extra-financiers qui se concentrent sur le croisement entre l'activité principale d'une entreprise et les enjeux spécifiques à son secteur pouvant générer des risques et des opportunités significatifs pour l'entreprise. Les principaux enjeux ESG sont pondérés en fonction de l'impact et de l'horizon temporel du risque ou de l'opportunité. Les critères ESG comprennent non limitativement, le stress hydrique, les émissions de carbone, la gestion du personnel ou l'éthique de l'entreprise. Le Compartiment suit ainsi une approche extra-financière fondée sur un engagement fort qui permet de réduire d'au moins 20 % l'univers d'investissement initial (exprimé en nombre d'émetteurs). Les limites de l'approche extra-financière sont mentionnées dans la section « Profil de risque » ci-dessous. Les données extra-financières couvrent plus de 90% des actions éligibles de l'Indice Parent. Les entreprises non notées ESG sont exclues du processus de sélection de l'indice ;
- En appliquant un filtre de liquidité est appliqué à l'Univers filtré ; et
- En excluant les entreprises qui ne présentent pas de revenus liés à la thématique de l'eau considérée comme durable.

e) L'indice pondère les entreprises de l'Univers Filtré en fonction de la méthodologie MSCI Adaptive Capped Index (tel que définie par MSCI) et les ajuste en tenant compte de critères d'exposition maximale.

f) Une pondération décroissante itérative garantit que l'intensité carbone et la moyenne pondérée du score d'indépendance des conseils d'administration de l'indice sont respectivement inférieure et supérieure à celles de l'indice MSCI ACWI IMI Water.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment sont mises en œuvre par la méthodologie de notation MSCI ESG (telle que décrite ci-dessus).

Pour plus d'informations sur les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), généraux et spécifiques, visés par le Compartiment, veuillez-vous référer au Code de Transparence du Compartiment disponible sur <https://www.lyxoretf.com/>.

L'Indicateur de Référence est un indice de rendement total net. Un indice de rendement total net mesure la performance des composants de l'indice selon le critère que tout dividende ou toute distribution sont intégrés dans les rendements de l'indice après retenue de l'impôt.

La méthode de construction de l'Indicateur de Référence (y compris les règles régissant sa repondération et l'actualisation de sa composition) peut être consultée sur le site Internet de MSCI à l'adresse : [www.msci.com](http://www.msci.com)

### **Révision et composition de l'Indicateur de Référence**

L'Indicateur de Référence fait l'objet d'une révision semestrielle en mai et novembre, de façon à coïncider avec les révisions semestrielles de l'Indice Parent aux mêmes dates. Les modifications sont appliquées à la fin du mois de mai et de novembre.

L'actualisation de l'Univers éligible et de l'Univers Sélectionné a lieu lors de la révision semestrielle de l'Indicateur de Référence.

La composition précise et les règles de révision de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet de MSCI : [www.msci.com](http://www.msci.com).

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie d'Investissement.

### **Publication de l'Indicateur de Référence**

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants. L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de Bourse ouvert.

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: <https://www.msci.com/>.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'Indicateur de Référence est inscrit au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence.

### **Stratégie d'investissement :**

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification directe ce qui signifie que le Compartiment investira dans un panier d'actifs constitué des titres composant l'Indicateur de Référence et/ou d'instruments financiers représentatifs de tout ou partie des titres composant l'Indicateur de Référence.

En outre le compartiment pourra avoir recours à des instruments financiers à termes (« IFT »). Les IFT dans lesquels le compartiment est susceptible d'investir recouvrent notamment des contrats de type futures sur indice(s), futures sur tout ou partie des composants de l'Indicateur de Référence, swap de couverture notamment conclus pour minimiser la Tracking Error du Compartiment.

Lorsqu'en application de sa stratégie d'investissement (ex : recours aux futures) le Compartiment est amené à détenir des espèces, le gérant dans le meilleur intérêt des porteurs pourra avoir recours à des dépôts auprès d'établissement de crédit, et ou investir des espèces en actifs de bilan et/ou en actifs de hors bilan (tels que décrits ci- après).

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplification directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplification par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

Le Compartiment se réserve également la possibilité, notamment dans le but de s'exposer à des titres négociés sur des marchés émergents entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence et dont l'accès peut être particulièrement coûteux et/ou complexe, d'avoir recours à des instruments financiers tels que par exemple des instruments de créances ou des IFT négociés de gré à gré, notamment des swaps, futures, CFD.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplification directe retenue (réplification intégrale de l'Indicateur de Référence, ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplification) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site [www.lyxoretf.com](http://www.lyxoretf.com). La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice.. Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

### **2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)**

Le Compartiment sera principalement investi dans les titres décrits ci-dessous :

- Actions

Le Compartiment sera principalement investi dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

- Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM de droit français ou étranger conformes à la directive 2009/65/CE - Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la Société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment. Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

### **3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)**

Le Compartiment peut intervenir sur les IFT suivants :

- Nature des marchés d'intervention :
  - réglementés
  - organisés
  - de gré à gré
- Risques sur lesquels le Compartiment désire intervenir :
  - action
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - couverture
  - exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - futures : sur actions et indices
  - contrats d'échange à terme sur rendement global (« total return swap ») : sur actions et indices (cf. proportions indiquées ci-dessous) ;
  - change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
  - couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc. – jusqu'à 100% de l'actif
  - reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques – jusqu'à 100% de l'actif

Les contreparties des dérivés OTC traités par le Compartiment seront sélectionnées conformément aux politiques de meilleure exécution de la Société de Gestion (incluant la matrice d'exécution par type d'actif mentionnée en Annexe). La politique susvisée est accessible à l'adresse suivante : <https://www.lyxor.com/politique-de-meilleure-execution-liam-janvier-2020-fr>

- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : 10% des actifs sous gestion ;
- Proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) : jusqu'à 0% des actifs sous gestion.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie aux IFT des situations de conflits d'intérêt peuvent survenir entre la Société de gestion et Société Générale, ces situations sont encadrées par la politique de gestion des conflits d'intérêts de la Société de gestion.

En cas de défaillance d'une contrepartie à un contrat d'échange sur rendement global (TRS) ou de résiliation anticipée dudit contrat, le Compartiment pourra être exposé à la performance de ses actifs de bilan jusqu'à la conclusion, le cas échéant, d'un nouveau contrat d'échange sur rendement global avec une autre contrepartie. Dans ce contexte, le Compartiment pourra subir des pertes et/ou supporter des frais/coûts et sa capacité à atteindre son objectif de gestion pourra également être impactée négativement. Lorsque le Compartiment conclut plusieurs contrats d'échange sur rendement global avec une ou plusieurs contreparties, les risques mentionnées ci-dessus s'appliquent à la portion des actifs engagées au titre du contrat résilié et/ou dont la contrepartie est défaillante.

### **4. Titres intégrant des dérivés**

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - action
- Nature des intervention, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - exposition
  - autre nature (à préciser)

• Nature des instruments utilisés :

- EMTN

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion : les dérivés seront utilisés à titre accessoire (jusqu' à 10% de l'actif net maximum).

**5. Dépôts**

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

**6. Emprunts d'espèces**

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

**7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres**

Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

**8. Garanties financières**

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées, au prix du marché (Mark-to-market) au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

#### **Politique en matière de décote :**

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

#### **Réinvestissement des garanties reçues :**

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage. Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

En cas de défaillance de la contrepartie à une opération de financement sur titres (contrats d'échange à terme négociés de gré à gré et/ou opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres), le Compartiment pourra se voir contraint de revendre les garanties reçues au titre de cette opération dans des conditions de marché défavorables et ainsi subir une perte. Dans le cas où le Compartiment est autorisé à réinvestir les garanties reçues en espèces, la perte subie pourra être occasionnée par la dépréciation des titres financiers acquis dans le cadre de cette réutilisation des garanties.

#### **Politique de sélection des contreparties :**

La Société de gestion met en œuvre une politique de sélection d'intermédiaires et de contreparties financières notamment lorsqu'elle conclut des contrats financiers (IFT et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres) pour le compte du Compartiment. La sélection des contreparties des contrats financiers et des intermédiaires financiers s'opère de façon rigoureuse parmi les contreparties et intermédiaires réputés de la place sur la base de plusieurs critères.

La fonction permanente de gestion des risques analyse notamment la qualité de crédit de ces contreparties et prend également en considération différents critères pour définir l'univers initial des contreparties autorisées :

- Des critères qualitatifs qui reposent sur le rating Standard and Poors LT ;
- Des critères quantitatifs basés sur le spread CDS LT (critères absolus, de volatilité et de comparaison à un groupe de référence ...).

Toute nouvelle contrepartie doit ensuite être validée par le comité de contreparties composé des responsables de la Gestion, du Middle-Office, du RCCI et du responsable de la fonction permanente de gestion des risques. Dès lors qu'une contrepartie ne répond plus à un des critères, le comité contrepartie est réuni afin de statuer sur les mesures à prendre.

En complément de ce qui précède, la Société de Gestion applique sa politique meilleure exécution. Pour plus d'informations concernant cette politique et notamment sur l'importance relative des différents critères d'exécution par classe d'actif, veuillez consulter notre site internet : [www.lyxor.com](http://www.lyxor.com), rubrique mentions réglementaires.

#### **Profil de risque :**

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

##### **- Risque action**

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

##### **- Risque lié à la faible diversification de l'Indicateur de Référence**

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre une région, un secteur ou une stratégie donnés et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

**- Risque de perte en capital**

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

**- Risque de liquidité (marché primaire)**

Si, lorsque le Compartiment ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT ») procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

**- Risques liés à l'absence de réplique parfaite**

La réplique de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

**- Risque de liquidité sur une place de cotation**

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence ; et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment ; et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place ; et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

**- Risque de Contrepartie**

Le Compartiment est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Contrats Financiers de gré à gré (ci-après les "Dérivés OTC") et/ou à des techniques de gestion efficace de portefeuille (ci-après les "TGEP"). Il est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un Dérivé OTC et/ou une TGEP. En cas de défaillance de la contrepartie, le Dérivé OTC et/ou le TGEP pourra être résilié par anticipation et le Compartiment pourra, le cas échéant, conclure un autre Dérivé OTC et/ou TGEP avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement. La réalisation de ce risque pourra notamment occasionner des pertes pour le Compartiment et avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion. Conformément à la réglementation applicable à un UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

**- Risque lié à l'utilisation de techniques efficaces de gestion de portefeuille**

Dans l'hypothèse où la contrepartie de la technique de gestion efficace de portefeuille (ci-après la "TGEP") traitée par le Compartiment ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues par le Compartiment serait inférieure à la valeur des actifs du Compartiment transférés à la contrepartie dans le cadre de la TGEP concernée. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. L'attention des porteurs est attirée sur le fait (i) que des TGEP pourraient être conclues avec Société Générale (entité du même groupe que la Société de gestion) et/ou (ii) que Société Générale pourrait être désignée comme agent du Compartiment dans le cadre des TGEP.

**- Risques liés à la gestion des garanties**

**• Risque opérationnel :**

Le Compartiment pourrait supporter des risques de pertes directes ou indirectes suite un risque opérationnel lié à des défaillances opérationnelles liées à la conclusion de tout contrat ou des erreurs des différents acteurs impliqués dans le cadre de la gestion des garanties des opérations de financement sur titres et/ou des contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap ou TRS) et/ou d'opérations). Ce risque intervient uniquement dans le cadre de la gestion des garanties des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

**• Risque juridique :**

Le Compartiment pourrait supporter un risque juridique lié à la conclusion de tout contrat de TRS et/ou d'opérations de



financement sur titres tel que mentionné par le règlement (UE) 2015/2365.

**- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint**

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalisent

**- Risque lié au recours à des instruments dérivés**

Le Compartiment peut avoir recours à des Instruments Financiers à Terme (« IFT ») négociés de gré à gré ou des IFT cotés, en particulier des contrats de type futures et/ou des swaps de couverture. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau du contrat et notamment (mais non exclusivement) les suivants : risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée du contrat de l'IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

L'investissement dans des IFT peut comporter un niveau de risque élevé. Le montant requis pour négocier certains IFT est potentiellement très inférieur à l'exposition obtenue via ces instruments, ce qui implique un « effet de levier » au niveau de chaque transaction. Un mouvement de marché relativement limité aurait alors un impact proportionnellement très élevé, cet impact pouvant s'avérer favorable ou défavorable au Compartiment.

La valeur de marché des IFT est très volatile et peut donc subir des variations importantes.

Le Compartiment pourra avoir recours à des IFT négociés de gré à gré. Les opérations de gré à gré peuvent s'avérer moins liquides que des opérations traitées sur des marchés organisés, où les volumes échangés sont généralement plus élevés, et leurs prix peuvent être plus volatils.

**- Risque lié à un changement de régime fiscal**

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

**- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents**

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

**- Risque lié à la réglementation**

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

**- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents**

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

**- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence**

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet indice ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

**- Risque d'opération sur titre**

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou

à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

**- Risque de change lié à l'Indicateur de Référence**

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le Compartiment.

**- Risques en matière de durabilité**

Dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité, la Société de gestion s'appuie sur l'administrateur l'Indicateur de Référence dont la méthodologie intègre les risques en matière de durabilité du fait de l'investissement dans des actions issues d'entreprises réalisant une partie de leur chiffre d'affaires dans des activités considérées comme favorisant la transition écologique. Une telle intégration a un impact direct sur l'univers d'investissement de l'Indicateur de Référence. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des actifs compris dans l'Indicateur de Référence. Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'Indicateur de Référence, veuillez-vous référer au site internet : <https://www.sgindex.com>. Des informations supplémentaires sont également disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus.

**- Risque lié au caractère durable de l'investissement**

La méthodologie de l'Indicateur de Référence ne garantit pas le caractère durable de l'investissement réalisé, elle sélectionne des actions issues d'entreprises disposant de plus de 40% de leur chiffre d'affaires dans les trois secteurs d'activités mentionnés dans la section « Indicateur de Référence » ci-dessous comprenant des activités considérées comme favorisant la transition écologique.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions de sociétés ayant pour principale source de revenu des activités relatives aux métiers de l'eau (infrastructure, produits et équipements pour le retraitement de l'eau, distribution et gestion des réseaux hydrauliques de l'eau).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les « U.S. Persons » (telles que définies dans le prospectus – voir « INFORMATION D'ORDRE COMMERCIAL ») ne pourront pas investir dans le Compartiment.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 juin 2018.
- Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

# rapport d'activité

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI ACWI IMI Water ESG Filtered Net USD Index USD (Ticker:MXACIWEF).

## Evolution de la performance en date de clôture:

Nom de la part	ISIN	Devise de la part	Performance sur l'exercice			Performance de la part depuis l'origine
			Part	Indice	Evolution du change	
Lyxor MSCI Water ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Dist	FR0010527275	EUR	38.60% <sup>(1)</sup>	39.69% <sup>(3)</sup>	0.0% <sup>(2)</sup>	282.17%
Lyxor MSCI Water ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Acc	FR0014002CH1	EUR	13.18% <sup>(1)</sup>	13.70% <sup>(3)</sup>	0.0% <sup>(2)</sup>	13.18%

<sup>(1)</sup>«L'écart entre la performance annuelle de la classe et celle de son Indice de référence s'explique notamment par:

- les frais de gestion financière et les frais administratifs externes de la société de gestion de portefeuille;
- Le coût de réplification de l'indice (par exemple le coût de rebalancement de l'indice);
- la fiscalité du fonds par rapport à la méthodologie retenue au sein de l'Indicateur de Référence;
- le recours éventuel par le gérant à l'échantillonnage ou aux techniques avancées de gestion indicielle»

<sup>(2)</sup>«La part n'étant pas valorisée dans la devise de l'indice, l'évolution de sa valeur liquidative est soumise au risque de change sur l'exercice.

Le mode de calcul pour évolution du change sur la période est : la devise de la part / la devise de l'indice.»

<sup>(3)</sup>«Lorsque l'indicateur de référence est libellé dans une autre devise que celle de la part, la performance de l'indicateur de référence est d'abord convertie dans la devise de la part par

souci de clarté et de comparaison. A cet effet, une opération de change (au cours WM Reuters 17h du jour considéré) est appliquée quotidiennement à la valeur de l'indicateur de référence.»

La tracking error (« Ecart de suivi ex-post ») réalisée est de 0.2585%. Le niveau de la tracking error cible sur la période était de 1%.

Jusqu'au 26/10/21 l'indice de référence du Fonds était World Water Total Return Index CW, à partir du 27/10/2021 l'indice de référence est MSCI ACWI IMI Water ESG Filtered Net USD Index.

Au cours de cette période, le monde a connu une pandémie mondiale de Covid-19 touchant tous les continents sans distinction. La Société de gestion a adapté son organisation de travail à ce nouvel environnement pour maintenir un processus opérationnel, d'investissement et commercial efficace. Le Conseil d'administration et la Société de gestion continuent de surveiller les mesures des banques centrales, les actions des régulateurs sur les marchés financiers et les efforts des gouvernements pour contenir la propagation du virus et leurs impacts sur l'économie et les titres détenus en portefeuille.

*Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

## Informations réglementaires

**Commission de mouvement** (non audité par le commissaire aux comptes)

Néant.

## Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

## Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

## Transparence des investissements durables dans les rapports périodiques

En application de l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), l'incidence globale du produit financier en matière de durabilité est décrite au moyen des indicateurs de durabilité ci-dessous :

Indicateur	Portefeuille				Indice Parent			
	October 2021		October 2020		October 2021		October 2020	
	Mesure de l'Indicateur	% de couverture de l'Indicateur	Mesure de l'Indicateur	% de couverture de l'Indicateur	Mesure de l'Indicateur	% de couverture de l'Indicateur	Mesure de l'Indicateur	% de couverture de l'Indicateur
Eau durable	16.6%	100%	14.3%	100%	11.4%	100%		
% de membre independant au CA	82.0%	100%	77.6%	100%	78.9%	79%		
Moyenne pondérée des intensités Carbone (Scope 1&2) tCo2e	251.1	100%	121.0	100%	382.9	100%		
% de femme au CA	33.4%	100%	31.9%	100.0%	30.9%	98%		
Preoccupation relatives aux droits de l'homme		100%				98%		
- Conformité	100.0%				98.0%			
- Non-conformité	0.0%				0.0%			
- Liste de surveillance	0.0%				0.0%			
Controverses sur les sujets de capital humain		100%				98%		
- Aucune préoccupation	100.0%				100.0%			
- Mineur	0.0%				0.0%			
- Modéré	0.0%				0.0%			
- Sévère	0.0%				0.0%			
- Très sévère	0.0%				0.0%			

### L'intensité carbone pondérée (t CO2 e / M\$ CA)

Cet indicateur mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbonées des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

### Controverses Sévère et Très Sévère vis-à-vis des enjeux de Capital Humain

Cet indicateur mesure la gravité des controverses liées à l'impact des activités d'une entreprise sur les droits humains. Les facteurs qui influent sur cette évaluation comprennent, sans toutefois s'y limiter, un historique de participation à des affaires juridiques liées aux droits de la personne, une complicité généralisée ou flagrante dans les meurtres, les sévices physiques ou la violation d'autres droits, la résistance à l'amélioration des pratiques et les critiques des ONG et/ou d'autres observateurs tiers.

### Évaluation des préoccupations relatives aux droits de l'homme

This factor indicates whether the company is in compliance with the United Nations Guiding Principles for Business and Human Rights. The possible values are Fail, Watch List, or Pass.

### Pourcentage de femme au CA

Pourcentage des membres du conseil d'administration de l'entreprise qui sont des femmes. Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance prudentielle.

### Pourcentage de membre d'indépendant au CA

Le pourcentage de membres du conseil qui répondent aux critères d'indépendance définis par MSCI. Ces critères considèrent comme non-indépendant un membre payé ou employé par l'entreprise (ou ancien employé quel que soit l'ancienneté), un membre de la famille ou toute personne ayant une relation étroite avec un des membres de l'exécutif. Pour les sociétés dont le conseil d'administration est à deux niveaux, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

### Contribution aux Solutions Environnementales - Eau Durable

Cet indicateur vise à mesurer l'exposition du portefeuille aux émetteurs ayant des revenus consacrés aux solutions environnementales. Il reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Il est calculé comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

L'eau durable est l'un des thèmes du « capital naturel ». Cela comprend des produits, des services, des projets d'infrastructure et des technologies qui résolvent les problèmes de pénurie d'eau et de qualité de l'eau, en minimisant et en surveillant la demande actuelle en eau, en améliorant la qualité et la disponibilité de l'approvisionnement en eau pour améliorer la gestion des ressources à la fois domestique et industrielle.

## Transparence des investissements durables sur le plan environnemental dans les rapports périodiques

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « Règlement Taxonomie »).

Le Règlement Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental (« Activités Durables »).

Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, et (vi) protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, qu'elle ne cause de préjudice important à aucune de ces objectifs (principe dit du « DNSH », « Do No Significant Harm ») et qu'elle est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'Article 18 du Règlement Taxonomie. Le principe du DNSH s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le Fonds peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique.

Alors que le Fonds peut d'ores et déjà détenir des investissements dans des Activités Durables sans être engagé au respect d'une part minimum d'investissement, la société de gestion fournit ses meilleurs efforts pour que cette part minimum des investissements sous-jacents au produit financier effectués dans des Activités Durables soit disponible dès qu'il en sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires liées au contenu et à la présentation des informations à fournir conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du règlement (UE) 2019/2088 tel que modifié par le Règlement Taxonomie (Regulatory Technical Standards with regards to the content and presentation of disclosures pursuant to Article 8(4), 9(6) and 11(5) of Regulation (EU) 2019/2088 as amended by the Taxonomy Regulation).

Au fur et à mesure de la disponibilité des données et du développement des méthodologies de calcul, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des Activités Durables sera mise à la disposition des investisseurs. Cette information, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront intégrées dans une future version du prospectus.

Cet engagement sera atteint de façon progressive et continue, en engageant des discussions avec l'administrateur de l'indice afin que ce dernier intègre dès qu'il en sera raisonnablement possible les exigences du Règlement Taxonomie au sein de la méthodologie de l'indice. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille avec les Activités Durables qui sera mis à disposition des investisseurs à ce moment.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement du portefeuille avec les Activités Durables ne sera pas disponible auprès des investisseurs.

Pour toute question, veuillez contacter la société de gestion à l'adresse indiquée ci-après : client-services-etf@lyxor.com.

La société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le fait que les investissements sous-jacents à la portion restant de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

**Mise à disposition d'Informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) – au titre des articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du code monétaire et financier**

**1. Description des critères ESG**

Lyxor est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté une politique d'investissement responsable qui présente les valeurs et les pratiques établies par notre organisation afin d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans nos solutions d'investissement. La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Lyxor prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement (gestion individuelle, collective ou conseil en investissement) en mettant en œuvre des pratiques qui sont décrites dans les politiques présentées sur son site Lyxor.com/politiques (Politique d'Investisseur Socialement Responsable, Politique Climat, Politique de diligence raisonnable, Politique de prévention et de vérification des controverses, Politique d'engagement et de vote et Politique de rémunération).

Ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement SFDR »).

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds sont respectées via le processus d'investissement mis en œuvre. Pour plus d'informations sur ces caractéristiques, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds.

Les éléments de la politique d'investissement responsable de Lyxor décrits ci-après, sont applicables à ce fonds:

**a) Description de la nature des critères ESG pris en compte**

Partie intégrante de sa politique d'investisseur responsable, Lyxor a défini une politique d'engagement actionnaire regroupant une politique d'exercice des droits de vote et une politique d'engagement. Celle-ci est disponible sur le site de Lyxor.com.

Cette année, le périmètre de vote est le suivant :

- Fonds (Fonds communs de placement – FCP) et SICAV de droit français, allemand et luxembourgeois (\*)
- Titres de capital d'émetteur domiciliés en Europe : afin de prévenir les coûts excessifs inhérents au processus de vote, Lyxor participe aux assemblées générales lorsque la détention consolidée représente plus de 0,10% du capital de la société
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés aux États-Unis : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées
- Titres de capital d'émetteurs domiciliés au Japon : Lyxor exercera son droit de vote sur ses plus importantes détentions consolidées

(\*) A l'exception des véhicules qui emploient une méthode de réplique indirecte dans le but de reproduire une exposition financière par le biais d'un swap de performance.

Ce fonds est inclus dans le scope de vote.

En terme d'engagement, Lyxor a défini une politique d'engagement qui s'articule autour de trois axes : un engagement lié aux assemblées générales, un engagement lié aux sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, et un engagement en faveur du climat. Ce troisième axe comporte quatre campagnes d'engagement :

- Une première campagne liée à l'initiative Climate Action 100+, où Lyxor s'engage ainsi à demander aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat au travers notamment de l'application des recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosure).
- Une seconde campagne liée au plastique et à l'économie circulaire.
- Une troisième campagne liée à la gestion de l'eau.
- Une quatrième campagne liée aux technologies propres et responsables.

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Climate Action 100+, Corporate Governance, ESG, General meeting, Localized Water Management

L'approche dite thématique environnementale et/ou sociale consiste à choisir des entreprises actives sur des thématiques ou secteurs liés au développement durable tels que les énergies renouvelables, l'eau, la santé, ou plus généralement le changement climatique, l'éco-efficience, le vieillissement de la population.

Pour les fonds actions, les entreprises sont éligibles si la part de leur chiffre d'affaires tirée du secteur d'activité est au-dessus d'un certain seuil, ou si elles sont en position dominante sur le marché en question.

Pour les fonds de type ETF qui visent à répliquer l'indice ESG de référence, la description des critères ESG ci-dessus s'applique à l'indice Benchmark.

Le fonds applique sur l'exposition financière une exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés. Cette liste est complétée d'une liste d'entreprises à exclure dans le cadre de l'application de la Politique sectorielle Défense car impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri).

LYXOR exclut également des sociétés impliquées dans des activités ou des secteurs jugés controversés et/ou ayant la majorité de leurs revenus provenant de secteurs à risque ESG majeur (par exemple :armes, tabac, jeux, charbon, nucléaire...).

**b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG**

L'intégration des risques et des opportunités ESG dans la gestion classique (appelée aussi mainstream) et dans les décisions d'investissement doit se baser sur des sources de recherche appropriées.

Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des enjeux ESG sur les entreprises (positif et négatif), ce qui peut affecter les décisions d'investissement.

Lyxor utilise différentes sources d'information externes, y compris les agences de notations extra-financières suivantes :

- Lyxor utilise les services d'un proxy voting advisor (ISS) pour la recherche sur la gouvernance des entreprises (dans le cadre de la politique de vote de LYXOR).
- Lyxor utilise les services de Sustainalytics pour certaines de ses campagnes d'engagement thématiques.
- Lyxor utilise la recherche ESG de MSCI comme base de données afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds.
- Lyxor utilise la recherche ESG de Trucost comme base de données environnementales et climatiques afin d'intégrer ces enjeux et de réaliser la notation de ses fonds
- Lyxor utilise les services et les compétences de VIGEO Eiris afin de développer sa méthodologie d'analyse et de notation ESG appliquée aux participations (PME/ETI).
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense,
- Dans le contexte global des Politiques Environnementales et Sociales du Groupe Société Générale, Lyxor utilise la liste Pacte mondial produite par le Groupe sur la base des données Sustainalytics dans le but d'identifier les compagnies qui sont associées à des manquements graves et répétés aux critères, normes et/ou exigences obligatoires relatives aux secteurs et produits controversés.

Chaque partenariat a été mis en place à la suite d'une sélection rigoureuse basée sur des appels d'offre et des procédures de diligence adressant les sujets spécifiques.

**c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse**

Concernant les fonds ETF à investissement thématique :

Les fonds ETF cherchent à reproduire la performance de l'indice de référence.

L'indice de référence est calculé par un fournisseur d'indice à partir d'une sélection de valeurs potentiellement effectuées par un fournisseur de données ESG (Robeco SAM, Equileap, CBI...)

Vous trouverez les détails sur la méthodologie de l'indice sur le site Web du fournisseur d'indice.

Des contrôles spécifiques 'pré et post transaction' sont effectués au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

En post transaction, la fréquence du contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds.

Politique de vote – Gouvernance :

Un comité de gouvernance supervise la mise en oeuvre de la politique de vote. Il a la charge d'établir les lignes directrices de la politique de vote et a la responsabilité de s'assurer que ces directives et procédures sont suivies. Lyxor révisé sa politique de vote chaque année. Un rapport de vote annuel est publié sur le site internet Lyxor.com.

Politique de vote - Processus opérationnel :

En complément de l'analyse interne réalisée, Lyxor utilise les services d'une agence en conseil de vote, ISS.

Lorsque le vote électronique est possible, le vote est effectué par le biais d'une plate-forme de vote par procuration. Dans les cas exceptionnels où le vote électronique est impossible (notamment pour certaines entreprises françaises), des formulaires de vote par procuration sont remplis et envoyés aux émetteurs par voie postale.

Politique d'engagement :

Pour mener à bien ses campagnes d'engagement, Lyxor peut :

- (i) organiser des rencontres individuelles avec la direction, les membres du conseil d'administration, les relations investisseurs, les équipes de développement durable ou toute personne de l'entreprise capable d'apporter des réponses au thème engagé ;
- (ii) s'associer à d'autres sociétés de gestion pour avoir plus de poids auprès des sociétés ciblées; (iii) rejoindre des groupes de travail ou des initiatives spécialisées dans certains domaines.

## d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement

L'exclusion précédemment citée est appliquée sur l'exposition financière du fonds.

En terme d'engagement, le détail des campagnes menées est présenté ci-après.

Les résultats détaillés de notre engagement actionnaire sont disponibles dans le rapport annuel d'exercice des droits de vote et d'engagement de Lyxor publié sur le site internet de Lyxor.com.

En terme d'exercice des droits de vote, le détail du vote du fond est présenté ci-après.

Le Lyxor Green Bonds(DR) UCITS ETF est investi en obligations vertes qui sont des titres obligataires dont le produit de l'émission est dédié aux projets ayant un impact positif sur l'environnement

Le Lyxor world water UCITS ETF vise à refléter la performance du secteur mondial de l'eau, ce qui comprend les infrastructures, les produits & équipements pour le traitement de l'eau et la fourniture & le retraitement de l'eau.

Le Lyxor new energy UCITS ETF vise à reproduire la performance d'un indice dédié au secteur de l'énergie renouvelable incluant les 20 plus importantes valeurs présentes dans les secteurs suivants: Énergie renouvelable, Efficacité énergétique, Décentralisation de l'alimentation en énergie.

Le LYXOR ETF Gender suit l'évolution d'un indice qui répertorie les entreprises les plus avancées en matière d'égalité hommes-femmes dans les fonctions de direction et de production ainsi qu'en matière de rémunération, d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, de politiques internes, de transparence et de responsabilité entre autres.

## 2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en oeuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement

Lyxor étend graduellement une capacité de notation ESG et Carbone en utilisant une méthodologie propriétaire pour ses véhicules.

En complément de cette notation, au regard de la communication sur la prise en compte du risque climatique et la contribution d'un portefeuille à la transition énergétique et écologique ainsi que son alignement avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100, nous avons décidé de reporter les expositions suivantes calculées au niveau du portefeuille:

- Empreinte carbone du Portefeuille :

- La mesure des émissions de GES de ses investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées. A des fins de transparence, dans ces rapports, Lyxor précise que les principales données en matière d'émission de GES sont basées uniquement sur les scopes 1 & 2 en raison du manque de disponibilité de certaines données, notamment celles liées au scope 3. Pour l'ensemble des empreintes carbone, Lyxor indique le pourcentage des données déclaratives et des estimations.

- Au regard du Risque de transition et plus particulièrement les actifs échoués, Lyxor a choisi de présenter :

- La part des réserves (charbon thermique, gaz, pétrole) dont un investisseur serait responsable en fonction de son investissement dans le portefeuille (/\$M investis),
- Les émissions potentielles de ces mêmes réserves connues de combustibles fossiles (exprimées en tCO2e/ \$M investis),
- Un focus est présenté concernant les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles à fort impact (charbon thermique, sable bitumineux, huile et gaz de schiste).

- Au regard de la gestion des risques liés au carbone :

- Lyxor présente au niveau du portefeuille une classification des émetteurs en fonction de leurs efforts relatifs aux initiatives énergétiques (utilisation de sources d'énergie plus propres, gestion de la consommation d'énergie et efficacité opérationnelle, objectifs de réduction du carbone).

- Au regard de l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales :

- Lyxor présente l'exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

- Au regard du Risque physique et plus particulièrement de la biodiversité, Lyxor a choisi de présenter :

Pour les émetteurs souverains en portefeuille, plusieurs indicateurs pondéré par le poids des émetteurs souverains dans le portefeuille incluant :

- le score de l'indice de performance climatique Germanwatch
- le score de performance environnementale
- l'indice de vulnérabilité environnementale

Pour les émetteurs de type compagnie, sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

- Au regard de la mesure de l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, la méthodologie choisie par LYXOR s'applique à des fonds Actions et Obligataires Corporate. Elle vise à calculer la température d'un fonds, à partir d'indicateurs d'intensités d'émissions des émetteurs composant le fonds

## Notation ESG du portefeuille en date de Octobre 2021

<b>Notation ESG</b>	<b>Environnement</b>	<b>Social</b>	<b>Gouvernance</b>
<b>5.8</b>	<b>5.6</b>	<b>5.5</b>	<b>6.0</b>

Portfolio noté 100%  
Nbre Titres notés 41

Piliers	Compagnies			Gouvernement		
	Themes	Note	Poids	Themes	Note	Poids
<b>Environnement</b>		<b>5.6</b>	<b>35.7%</b>		<b>0.0</b>	<b>0.0%</b>
	Changement Climatique	7.9	6.2%	Externalités Environnementales	0.0	0.0%
	Opportunités Environnementales	4.6	10.3%	Ressources Naturelles	0.0	0.0%
	Capital Naturel	5.8	8.1%			
	Pollution, Gestion des Déchets	5.2	11.1%			
<b>Social</b>		<b>5.5</b>	<b>23.6%</b>		<b>0.0</b>	<b>0.0%</b>
	Capital Humain	5.7	17.9%	Capital Humain	0.0	0.0%
	Responsabilité des Produits	4.8	5.4%	Environnement Economique	0.0	0.0%
	Possibilités Sociales	0.0	0.0%			
	Opposition des parties prenantes	4.8	0.3%			
<b>Gouvernance</b>		<b>6.0</b>	<b>40.7%</b>		<b>0.0</b>	<b>0.0%</b>
				Gouvernance Financière	0.0	0.0%
				Gouvernance Politique	0.0	0.0%

### Répartition des entreprises en fonction de leur notation ESG

Secteur	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Non Noté
Industrie	5.5%	22.3%	15.2%	20.5%	2.8%			
Technologies de l'Information	1.4%	1.4%						
Matériaux	1.8%				0.3%			
Services aux Collectivités		6.5%	14.2%	7.2%	0.8%			

Les meilleurs (AAA,AA) **39%**  
Dans la moyenne (A, BBB, BB) **61%**  
Les moins bons (B, CCC) **0%**

Pour chaque émetteur (Compagnie et Gouvernement), la classification ESG des secteurs de l'industrie est fournie par MSCI ESG Ratings.

A noter, les émetteurs de type gouvernement sont classifiés comme appartenant au secteur « Finance »

### Méthodologie de notation ESG (émetteurs entreprises & gouvernement)

La note ESG calculée au niveau du portefeuille mesure la capacité des émetteurs sous jacents à gérer les risques et opportunités clés liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'échelle de notation est comprise entre 0 (fort risque) et 10 (faible risque). Les notations émetteurs sont calculées en absolu sur chaque pilier et sous thème et sont comparables quelque soit le secteur. Pour les secteurs et les thèmes, le score du portefeuille est basé uniquement sur le sous-ensemble de titres qui ont des scores pertinents. Les poids des émetteurs du sous-ensemble sont ré pondérés à 100%

Les pondérations des trois critères, environnementaux, sociaux et de gouvernance, tiennent compte des problèmes spécifiques de chaque secteur.

Pour les compagnies, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Pollution, gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique
- Social: emploi, relations sociales, santé et sécurité, formations, respect des conventions de l'OIT
- Gouvernance : conseil d'administration ou surveillance, audit et contrôle interne, rémunération dirigeants

Pour les gouvernements, l'exposition aux mesures et la gestion des enjeux ESG couvrent les thèmes suivants:

- Environnement: Externalités Environnementales, Ressources Naturelles
- Social: Capital Humain, Environnement Economique
- Gouvernance: Gouvernance Financière et Gouvernance Politique

Source : Les données ESG brutes des entreprises sont fournies par l'agence MSCI.

L'ensemble des métriques ESG sont calculées sur l'indice benchmark.

### Exposition du portefeuille aux controverses

Mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises faisant l'objet de controverses liées au respect des normes internationales selon leur degré de sévérité :

- Rouge : Indique que la compagnie est impliquée dans une ou plusieurs controverses très sévères;
- Orange : Indique que la compagnie a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes , sévères, structurelles et qui sont en cours;
- Jaune : Indique que la compagnie est impliquée dans des controverses de niveau sévère à modéré;
- Vert : Indique que la compagnie n'est impliquée dans aucune controverse majeure.
- Aucun : Emetteurs de type Souverains et/ ou compagnies non couverts

Rouge 0%  
Orange 0%  
Jaune 0%  
Vert 100%

## Risques Climatiques et Transition Energétique

### Empreinte carbone du portefeuille en date de Octobre 2021

Emissions de carbone (tonnes CO2e/\$M investis)	Intensité Carbone (en tCO2 /\$M revenu)	Moyenne pondérée de l'intensité carbone (en tCO2 /\$M revenu)	
<b>107</b>	<b>301</b>	<b>251</b>	Portefeuille couvert (poids) <b>100%</b>
			Scope 1 reporté (vs estimé) <b>94%</b>
			Scope 2 reporté (vs estimé) <b>76%</b>

Les estimations des données du scope 1 & 2 sont basées sur la méthodologie MSCI

### Méthodologie de notation Carbone

Le GreenHouse Gas Protocol (GHG Protocol) a été lancé en 2001 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institute (WRI). Il définit la norme mondiale en matière de mesure, de gestion et de déclaration des émissions de gaz à effet de serre.

La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de leurs investissements donne aux investisseurs une indication de leurs émissions financées.

LYXOR a développé une méthodologie propriétaire afin d'effectuer les mesures d'empreinte Carbone de ses portefeuilles.

LYXOR s'appuie sur la base de données émetteurs (entreprises et gouvernements) relative aux métriques carbone et environnementales fournie par MSCI. Ces métriques sont en partie fondées sur des données déclaratives et/ou des estimations.

Le GHG Protocol établit trois niveaux d'émissions de gaz à effet de serre qui correspondent à des périmètres d'émission :

- Scope 1 : il s'agit d'émissions directes liées à la combustion d'énergies fossiles de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : il s'agit d'émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité.
- Scope 3 : il s'agit de toutes les autres émissions indirectes, de la chaîne d'approvisionnement étendue au transport des biens et des personnes.

L'empreinte carbone vise à tenir compte des émissions de gaz à effet de serre produites par les entreprises détenues en portefeuille. Les émissions sont exprimées en équivalent dioxyde de carbone (CO2e).

LYXOR rapporte sur l'ensemble de ses fonds les mesures carbone décrites ci-dessous lorsque la transparence le permet :

- Les émissions carbone financées (T CO2 e / M\$ investis) : elles représentent l'empreinte carbone du portefeuille normalisée par M\$ investi
- L'intensité carbone (T CO2 e / M\$ CA) : montre l'efficacité carbone du portefeuille en termes d'émissions par € de ventes
- L'intensité carbone pondérée (T CO2 e / M\$ CA) : mesure de l'exposition du portefeuille aux entreprises les plus intensives en carbone, reflétée par la moyenne des intensités carbone des entreprises (émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires), qui sont pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille.

Ces mesures ne prennent pas en compte l'ensemble des émissions induites par l'entreprise notamment celles liées à l'usage des produits ou en amont par les fournisseurs (scope 3).

\*Changement de méthodologie\*

LYXOR a décidé de changer son approche fondée sur la propriété en tenant compte à la fois des actions et de la dette de l'entreprise détenue par l'investisseur.

Jusqu'à présent, pour mesurer les émissions de carbone de ses portefeuilles, LYXOR utilisait la capitalisation boursière en multipliant le montant investi par un facteur en tCO2 / \$ mkt cap. Cette approche basée sur la propriété pour l'analyse de l'empreinte carbone n'était possible que pour les portefeuilles d'actions.

Au 31 juillet, Lyxor a revu sa méthodologie et la règle d'allocation des émissions de carbone ainsi que de réserves de combustibles fossiles induites par ses investissements. Lyxor a décidé d'utiliser la valeur d'entreprise car nous considérons que les créanciers et les actionnaires sont également responsables des émissions d'une entreprise puisque les créanciers représentent également une source de financement pour les actifs émetteurs de carbone. Avec cette revue, le nouveau ratio utilisé est exprimé en tCO2 / \$ de valeur d'entreprise, en considérant la valeur d'entreprise comme la valeur d'entreprise la plus récente disponible à la fin de l'exercice, y compris la trésorerie (USD) \*. De plus, seule l'utilisation de la valeur d'entreprise permet l'analyse d'un portefeuille investi à la fois en actions et en obligations.

\* EVIC = Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale

L'ensemble des métriques Carbone et Climat sont calculées sur l'indice benchmark.

### Exposition du portefeuille au risque de transition

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs détenant des réserves en énergies fossiles (en poids du portefeuille), susceptibles d'être dépréciées ou échoués (« stranded ») dans le contexte d'une transition bas carbone. Les réserves en charbon thermique sont les plus intenses en carbone et de ce fait les plus à risques.

La part brune se définit comme le pourcentage de MWh générées à partir d'énergies fossiles ou la part de chiffre d'affaire de l'entreprise réalisée grâce aux énergies fossiles ou la part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles (pour refléter les produits et services exposés aux énergies fossiles).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Poid du portefeuille noté en Carbone:

Toutes réserves	<b>0%</b>
Charbon thermique	<b>0%</b>
Gaz Naturel	<b>0%</b>
Pétrole	<b>0%</b>

### Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles

Le tableau présente les réserves dont un investisseur serait responsable en fonction des placements en dollars dans le portefeuille.

MMBOE signifie Million Barrils of Oil Equivalents.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Basé sur un investissement de: 1 000 000 \$

Charbon thermique (Tons)	<b>0</b>
Gaz (MMBOE)	<b>0.0000</b>
Pétrole (MMBOE)	<b>0.0000</b>

### Actifs échoués: Émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles

Différents carburants ont une teneur en carbone différente et une valeur calorifique nette différente. Afin de rendre les réserves de ces carburants comparables en termes de contribution aux émissions de gaz à effet de serre, nous calculons les émissions potentielles des carburants et les exprimons en tonnes de CO2 en utilisant la méthodologie de l'Institut de Potsdam.

Dans la mesure où les émissions potentielles totales des réserves connues de combustibles fossiles dépassent largement la limite des émissions qui, selon un consensus scientifique, doivent être respectées pour gérer les changements climatiques, nombre de ces réserves pourraient ne pas être utilisables. Si tel est le cas, les valeurs de marché des sociétés qui détiennent des réserves peuvent être surévaluées parce qu'elles reposent en partie sur la valeur actuelle de ces réserves, à supposer qu'elles puissent être pleinement utilisées.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M investis	
Charbon métallurgique	<b>0.0</b>
Charbon thermique	<b>0.0</b>
Pétrole	<b>0.0</b>
Gaz	<b>0.0</b>
Total	<b>0.0</b>



## Actifs échoués: Réserves de combustibles fossiles à fort impact

Certains combustibles tels que le charbon, les sables bitumineux, l'huile et le gaz de schiste sont sans doute plus exposés au risque des biens échoués (stranded assets) car ils ont une teneur en carbone plus élevée que les autres types de pétrole et de gaz. Le charbon est de loin le type de combustible le plus carboné, émettant à peu près deux fois plus d'émissions de carbone par kilowatt-heure (kWh) que le gaz naturel. En plus d'une intensité carbone plus élevée, l'extraction de sources non conventionnelles de pétrole et de gaz peut être coûteuse en raison de divers défis géologiques, techniques et environnementaux - c'est le cas des sables bitumineux qui ont été ciblés comme étant particulièrement hostiles au climat.

En ce qui concerne le charbon, le débat sur les actifs en carbone s'est concentré sur le charbon thermique, qui est principalement utilisé dans la production d'électricité. Tandis que le charbon thermique et métallurgique ont une teneur élevée en carbone, le charbon métallurgique ou à coke est principalement utilisé dans la sidérurgie et a peu de substituts, de sorte que beaucoup d'investisseurs pensent que le charbon thermique est particulièrement vulnérable au risque de transition, il y aura toujours un avenir pour le charbon métallurgique.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

tCO2e/\$M Investis	
	Charbon thermique
	Sable bitumineux
	Huile de schiste ou gaz de schiste
	Somme des réserves de combustibles fossiles à fort impact
	Autre

## Gestion des risques liés au carbone: Initiatives énergétiques

Les entreprises ont diverses stratégies afin de réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres et en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, nous les classifions comme aucun effort, certains efforts, efforts limités et efforts agressifs afin de les rendre comparables. Cette information est présentée au niveau du portefeuille.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

	Utilisation de sources d'énergie plus propres	Gestion de la consommation d'énergie et Efficacité opérationnelle	Objectifs de réduction du carbone
Efforts agressifs	0.3%	0.0%	14.1%
Certains efforts	80.0%	89.2%	38.3%
Efforts limités/Informations	10.3%	10.1%	12.5%
Aucun effort/Aucune preuve	9.4%	0.7%	35.1%

## Low Carbon Transition Score

Le Low Carbon Transition Score(1) utilise l'intensité carbone des émetteurs pour définir à chacun un score d'exposition aux risques de transition, tout en prenant en compte leur capacité à gérer ces risques. Cette note de 0 à 10 permet de classer les émetteurs en 5 grandes catégories que sont :

•Asset stranding : risques de détenir des actifs qui deviennent échoués

•Operational Transition : risques d'augmentation des coûts opérationnels

•Product Transition : risques de baisse de la demande pour les produits et services intensifs en carbone

•Neutral : faible exposition aux risques de transition

•Solutions : émetteurs bien positionnés pour saisir les opportunités liées à la croissance de la demande de produits et services bas carbone.

(1) Métrique développée par MSCI

Low carbon transition score	6.1
Low carbon transition management Score	5.5
Operational Transition	17.7%
Production Transition	17.7%
Neutral	71.3%
Solutions	5.4%

## Mix énergétique des énergéticiens en portefeuille

Le mix énergétique d'une entreprise est estimé en prenant le rapport entre le volume de production d'énergie, par type de combustible (déclaré ou estimé), et le volume total de production d'énergie.

Les données émetteurs utilisées sont le volume de production d'électricité (MWh) déclaré par type de combustible si disponibles. Lorsque les entreprises déclarent le volume total et les pourcentages de production d'électricité par type de combustible plutôt que le volume de production d'électricité par type de combustible (MWh), le fournisseur de données multiplie le total par le pourcentage correspondant à chaque type de combustible pour calculer les chiffres en MWh.

Source : MSCI ESG Research

Part des producteurs d'énergie dans le portefeuille	13.3%
---	-------

Production d'électricité par combustible en % maximum du total (rebasé à 100%)

Hydroélectricité	Combustibles liquides	Gaz nature l	Nucléaire	Renouvelables
90.1%	Charbon	9.9%		

## Exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales

Les données représentent l'exposition du portefeuille aux émetteurs proposant des solutions environnementales (en poids du portefeuille) et le type de solutions proposées : efficacité énergétique, énergie alternative, eau durable, prévention des pollutions ou construction durable. Ces émetteurs sont susceptibles de bénéficier d'une transition bas carbone.

La part verte se définit comme le pourcentage de l'encours investi dans des sociétés dont l'activité contribue à la lutte contre le changement climatique (pour refléter les éco-solutions/produits verts).

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Emetteurs ayant un chiffre d'affaires consacré aux solutions environnementales compris entre :	
0-19.9%	51%
20-49.9%	27%
50-100%	13%

Poids des entreprises offrant des solutions technologiques propres

Énergie alternative	44.9%	Efficacité énergétique	20.2%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	45.0%	Eau durable	98.1%	Agriculture durable	0.0%

## Exposition aux revenus consacrés aux solutions environnementales qui contribuent aux ODD

L'exposition du portefeuille aux revenus consacrés aux solutions environnementales reflète la part des revenus de l'entreprise exposés à des produits et services qui aident à résoudre les défis environnementaux majeurs du monde. Elle est calculée comme le produit du poids de l'émetteur dans le portefeuille ou l'indice et celui du pourcentage de revenus de chaque émetteur généré dans des solutions environnementales et durables.

Ces métriques incluent uniquement les compagnies notées en carbone.

Contribution aux Solutions Environnementales

Énergie alternative	2.4%	Efficacité énergétique	0.7%	Bâtiment vert	0.0%
Prévention de la pollution	3.7%	Eau durable	16.6%	Agriculture durable	0.0%

## Estimation de l'alignement de la taxonomie de l'UE

Le pourcentage maximum des revenus indique le pourcentage maximum estimé des revenus d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics. Les entreprises faisant l'objet de controverses environnementales sous le drapeau rouge et orange et les controverses sociales et de gouvernance sous le drapeau rouge sont exclues de la liste car elles ne répondent pas aux critères « Do No Significant Harm » et « Minimum Social Safeguards criteria » de la taxonomie de l'UE ». Sont également exclus les producteurs de tabac ; les entreprises générant 5 % ou plus des revenus de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac ; et les entreprises impliquées dans des armes controversées.

% d'estimé EU Taxo 23.4%

## Indicateurs de risques physiques pour les compagnies

### 1. Facteurs de risque physique par fonds - Scénario de changement climatique élevé 2030

L'ensemble de données relatives au Climate Change Physical Risk de Trucost aide les investisseurs à comprendre leur exposition aux impacts physiques du changement climatique dans le cadre de futurs scénarios de changement climatique. L'ensemble de données Trucost évalue l'exposition de l'entreprise au risque physique au niveau de ses actifs s'appuyant sur une base de données de plus de 500 000 actifs mappés aux entreprises dans la base de données S&P Market Intelligence.

Les scores de risque physique présentés représentent une moyenne pondérée des scores de risque physique composite (allant de 1 à 100) pour chaque constituant, capturant les risques associés à sept indicateurs de risque physique liés au changement climatique.

La figure illustre les facteurs de risques physiques liés au changement climatique au sein du portefeuille dans un scénario de changement climatique élevé en 2030.

Pour permettre la comparaison avec un benchmark, nous avons rebasé à 100

Elevation du niveau de la mer	3%
Vague froide	26%
Inondation	5%
Vague De Chaleur	7%
Ouragan	6%
Stress hydrique	39%
Wildfire	13%

### 2. Pourcentage d'exposition au risque opérationnel (zones géographiques et secteur d'activité)

Le changement climatique comporte deux familles de risques pour le secteur financier: les risques de transition liés aux impacts des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques qui exposent les actifs aux conséquences. du changement climatique (ex: élévation du niveau de la mer, sécheresse, inondations, etc.).

Sur la base des données brutes de la recherche MSCI ESG, l'évaluation de l'exposition au risque pour une entreprise peut comprendre deux domaines d'analyse différents, en fonction du problème clé:

- Exposition au risque du segment d'activité - analyse la répartition de l'activité d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations
- Exposition au risque du segment géographique - analyse la répartition des segments géographiques d'une entreprise en termes de revenus, d'actifs ou d'opérations

Pourcentage des opérations à risques élevés / modérés / faibles

Secteur	Segment géographique			Segment d'activité		
	Faible	Modéré	Elevé	Faible	Modéré	Elevé
Biodiversité et utilisation des terres	2.6%	55.0%	42.3%	55.4%	44.6%	
Émissions de dioxyde de carbone	0.4%	25.1%	74.5%	55.0%	44.0%	1.0%
Déchets électroniques	0.5%	3.1%	96.4%	100.0%		
Opportunités dans le bâtiment vert	0.4%	26.1%	73.5%	100.0%	0.0%	
Opp's dans les énergies renouvelables	1.6%	88.3%	10.1%	98.5%	0.1%	1.4%
Matériel d'emballage et déchets	4.0%	62.0%	34.1%	100.0%		
Stress hydrique	23.2%	75.9%	0.9%	11.9%	52.9%	35.2%
Émissions et déchets toxiques				26.8%	50.1%	23.1%

## Température – Alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

Mesure de l'alignement du fonds au regard de différents scénarios climatiques qui ciblent différentes augmentations de température mondiale, y compris les objectifs de l'Accord de Paris (bien en dessous de 2 ° C, et la poursuite des efforts pour limiter l'augmentation à 1,5 ° C).

La méthodologie de LYXOR peut être appliquée à tous les secteurs d'un portefeuille et est basée sur les données brutes de Trucost. La méthodologie combine deux approches recommandées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi):

- Une approche sectorielle: «Approche de décarbonation sectorielle» (SDA) pour des secteurs homogènes,
- Une approche économique: «Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée» (GEVA) pour les secteurs hétérogènes.

Chaque approche alloue un budget carbone du niveau mondial au niveau de l'entreprise sur un horizon temporel choisi.

L'alignement est mesuré à l'aide d'un indicateur de température.

Pour plus d'informations sur la méthodologie appliquée par LYXOR:

<https://www.lyxor.com/methodologie-de-mesure-de-la-temperature-des-fonds-lyxor>

Degré d'alignement	2.4°C
Couverture	96.0%
Trajectoire d'alignement en % poids	
<1.5°C	11.9%
1.5-2°C	21.8%
2-3°C	18.8%
>3°C	47.6%

## Exercice des droits de vote

En exerçant ses droits de vote, Lyxor peut contribuer à l'amélioration de la performance économique et financière des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients, et ce dans le but d'inciter l'adoption de meilleures pratiques et d'atténuer le risque de défaillance de l'entreprise.

Les données présentées ci-après tiennent compte de l'exercice des droits de vote de Lyxor depuis le 1er janvier.

### Synthèse des Assemblées Générales

Le tableau ci-contre présente ainsi le nombre d'Assemblées Générales auxquelles Lyxor a participé comparativement à toutes celles tenues par les émetteurs présents dans le fond.

Nombre d'Assemblées Générales	14
Nombre d'Assemblées Générales votées	11
Taux de participation aux Assemblées Générales	78.6%

### Répartition des Instructions de vote

En tant qu'actionnaire responsable, Lyxor s'oppose aux résolutions qui ne seraient pas, selon nos principes, dans l'intérêt de l'actionnaire. Le tableau présente la répartition des votes POUR / CONTRE / ABSTENTION par catégorie de résolution.

Résolution	Pour	Contre	Abstention
Fonctionnement et formalités	96.3%	3.7%	0.0%
Conseil d'administration	88.1%	11.9%	0.0%
Rémunération	73.9%	21.7%	4.3%
Structure du capital	94.7%	5.3%	0.0%
Dispositifs anti-OPA	100.0%	0.0%	0.0%
Réorganisations et fusions	50.0%	50.0%	0.0%
Miscellaneous	100.0%	0.0%	0.0%

### Répartition géographique

En 2021, le scope de vote de Lyxor couvrait les émetteurs domiciliés en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

Les données détaillent la répartition géographique des Assemblées Générales auxquelles le fonds Lyxor MSCI Water ESG Filtered (DR) UCITS ETF a participé sur l'exercice.

Finlande	9.1%
France	9.1%
Italie	9.1%
Irlande	9.1%
United Kingdom	18.2%
Japan	36.4%
USA	9.1%

## Engagement

Ce fond est associé aux campagnes suivantes : Climate Action 100+, Corporate Governance, ESG, General meeting, Localized Water Management

Climate Action 100+ : En 2018, Lyxor a rejoint le Climate Action 100+, une initiative internationale menée par les investisseurs, visant à mobiliser les plus importants principaux émetteurs de gaz à effet de serre du monde ainsi que d'autres entreprises, qui ont été identifiées comme disposant d'importantes opportunités pour conduire la transition vers les énergies propres et contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

A travers cette initiative, Lyxor a pour objectif d'obtenir des engagements de la part des Conseils d'administration ou de Surveillance et/ou des principaux dirigeants afin :

1. De mettre en œuvre un cadre de gouvernance solide qui énonce clairement la responsabilité et la supervision du Conseil à l'égard des risques climatiques ;
2. De prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de la chaîne de valeur, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels et de passer, dans la mesure du possible à une trajectoire 1,5 °C. Cela implique notamment l'ambition d'atteindre l'objectif de neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050 ou peu de temps après ; et
3. D'améliorer la communication de l'information conformément aux recommandations finales de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et du Global Investor Coalition on Climate Change (le cas échéant) afin de permettre aux investisseurs d'évaluer la robustesse des stratégies des entreprises par rapport à une gamme de scénarios climatiques, y compris bien en deçà de 2 °C, et d'améliorer la prise de décisions en matière d'investissement.

ESG : La prise en compte des sujets environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance est au cœur de la stratégie d'investisseur responsable de Lyxor. Lyxor considère ainsi qu'il est de la responsabilité du Conseil de superviser la définition des risques et opportunités extra-financiers et climatiques de l'entreprise, ainsi que la stratégie mise en place par le management au regard de cette analyse risques / opportunités. L'objectif de Lyxor sur ce type d'engagement est de dialoguer avec les entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques dites de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Corporate Governance : En dehors de la période des assemblées générales, Lyxor promeut un dialogue régulier avec les entreprises sur les sujets de gouvernance d'entreprise tels que l'évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités, les plans de successions, le rôle et les fonctions de l'administrateur référent, les évolutions de politique de rémunération, etc.

Localized Water Management : Conscient du défi croissant que représente cette ressource, Lyxor a initié en 2020 une campagne d'engagement thématique collaborative sur la gestion de l'eau. La plupart des entreprises sont conscientes de l'importance des enjeux liés la gestion de l'eau mais n'en font pas pour autant une priorité. L'objectif de cette campagne est de remédier à ce phénomène pour permettre à toutes les entreprises d'intégrer ces enjeux tout au long de leur chaîne de valeur.

Le point de départ d'une bonne gestion des enjeux liés à l'eau est de bien cartographier les risques et les impacts associés qui relèvent à la fois du contrôle direct et indirect des entreprises. Au-delà d'évaluer les pratiques des entreprises, l'idée est de les mobiliser davantage sur cette thématique, autrement dit, veiller à ce que l'approche de ces entreprises en matière d'évaluation et de gestion des risques liés à l'eau :

- Contribue de façon proactive et efficace à la continuité opérationnelle à long terme ;
- Est durable sur le plan environnemental ;
- Respecte les besoins de développement des pays concernés.

### Synthèse des campagnes d'engagement menées sur l'exercice

Le tableau ci-contre présente le nombre de campagnes d'engagement menées par Lyxor sur l'année comparativement au nombre d'émetteurs présents dans le fonds.

Nombre d'entreprises engagées	1
Nombre d'engagement	2
Nombre d'entreprises engagées / Nombre d'entreprises dans le fonds	4%

### Répartition géographique

Les données ci-contre présentent la répartition géographique des émetteurs concernés par une campagne d'engagement sur l'exercice par le fonds.

France	100%
--------	------

### Répartition des campagnes d'engagement menées par le fonds sur l'exercice

Au titre de l'exercice, le fonds a participé aux différentes campagnes d'engagement présenté ci-après et menées par Lyxor.

General Meeting	50%
-----------------	-----

Pour plus de détails sur les activités d'engagement de Lyxor, un rapport annuel est disponible sur le site internet de Lyxor : <https://www.Lyxor.com/investissement-socialement-responsable>

ESG	50%
-----	-----

## Notice

Ce document est réservé exclusivement à des investisseurs appartenant à la classification «contreparties éligibles » ou « clients professionnels » au sens de la Directive MIF (Directive 2004/39/CE).

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une offre de vente ou de services, ou une sollicitation d'achat, et ne doit pas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit.

Toutes les informations figurant dans ce document s'appuient sur des données extra financières disponibles auprès de différentes sources réputées fiables. Cependant, la validité, la précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude de ces informations ne sont pas garanties par la société de gestion de portefeuille. En outre, les informations sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et la société de gestion de portefeuille n'est pas tenue de les mettre à jour systématiquement.

Les informations ont été émises un moment donné, et sont donc susceptibles de varier à tout moment.

La responsabilité de la société de gestion de portefeuille ne saurait être engagée du fait des informations contenues dans ce document et notamment par une décision de quelque nature que ce soit prise sur le fondement de ces informations.

Les destinataires de ce document s'engagent à ce que l'utilisation des informations y figurant soit limitée à la seule évaluation de leur intérêt propre.

Toute reproduction partielle ou totale des informations ou du document est soumise à une autorisation préalable expresse de la société de gestion de portefeuille.

Lyxor International Asset Management (LIAM) est une société de gestion française agréée par l'Autorité des marchés financiers et conforme aux dispositions des Directives OPCVM (2009/65/CE) et AIFM (2011/61/EU).

## Rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management (exercice 2020)

### 1.1 Politique et pratiques de rémunération

La rémunération attribuée par Lyxor International Asset Management est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Cette rémunération variable n'est pas liée à la performance des véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

Lyxor International Asset Management applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe tient compte, pour LAM, des dispositions relatives à la rémunération figurant dans les directives 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 ( « Directive AIFM ») et 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 ( « Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

Dans ce cadre, Lyxor International Asset Management a notamment mis en place, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération variable pour partie différée, un mécanisme d'exposition d'une partie de cette rémunération variable à un portefeuille de référence composé de plusieurs fonds d'investissement représentatifs de l'activité du groupe Lyxor et ce, afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

La politique de rémunération de Lyxor International Asset Management s'assure notamment d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par ses collaborateurs.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.lyxor.com/politiques>

### 1.2 Ventilation des rémunérations fixes et variables

Au titre de l'exercice, la rémunération du personnel de Lyxor International Asset Management se décompose de la façon suivante :

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Fixe (EUR)	Rémunération Variable (EUR)	Total (EUR)
Ensemble du personnel	146	136,69	12 288 307	5 856 504	18 144 812

Lyxor International Asset Management	Nombre de Collaborateurs	Equivalent Temps Plein	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel identifié*	43	39,66	6 780 917
Dont les gérants	37	35,56	5 049 717
Dont les autres personnes identifiées	6	4,10	1 731 200

(\*) Personnel dont l'activité professionnelle a une incidence substantielle sur les profils de risques de Lyxor International Asset Management, ou des OPCVM ou FIA gérés par Lyxor International Asset Management, tel que défini à l'article L533-22-2 du Code monétaire et financier.

Les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus correspondent aux montants, avant déduction de toute charge sociale ou impôt, attribués lors de la campagne annuelle de revue des rémunérations qui s'est déroulée sur l'exercice, sur la base du périmètre des effectifs arrêté au 31 décembre de l'exercice précédent. Ainsi, par exemple, les montants de rémunération variable indiqués sont ceux attribués aux collaborateurs, que ceux-ci soient partiellement différés ou non, ou quel que soit le montant réellement perçu au cours de cet exercice au titre d'une rémunération variable différée lors d'un exercice précédent. Aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

### Politique de meilleure sélection et exécution de Lyxor

Les informations relatives aux politiques de meilleure sélection et de meilleure exécution sont disponibles sur le site [www.lyxor.com](http://www.lyxor.com).

### Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice comptable, l'OPC n'a effectué aucune opération soumise à la réglementation SFTR, à savoir aucune opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-rachat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur rendement global (TRS).

# techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

## a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
- Prêts de titres : -
- Emprunts de titres : -
- Prises en pension : -
- Mises en pensions : -
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -
- Change à terme : -
- Future : -
- Options : -
- Swap : -

## b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par le compartiment afin de réduire le risque de contrepartie**

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
<b>Total des revenus</b>	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
<b>Total des frais</b>	-

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# comptes annuels



# BILANactif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>1 270 155 289,59</b>	<b>678 407 498,65</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 270 155 289,59	678 399 772,33
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	7 726,32
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>Créances</b>	<b>4 382 851,77</b>	<b>418 576,47</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 382 851,77	418 576,47
<b>Comptes financiers</b>	<b>2 466 484,11</b>	<b>7 019,83</b>
Liquidités	2 466 484,11	7 019,83
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 277 004 625,47</b>	<b>678 833 094,95</b>

# BILAN passif

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	975 827 588,20	551 950 675,96
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	153 722 738,91	109 805 245,51
• Report à nouveau	17 578 595,70	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	118 482 272,08	3 719 421,57
• Résultat de l'exercice	2 247 647,20	12 969 085,22
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>1 267 858 842,09</b>	<b>678 444 428,26</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	7 726,32
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	7 726,32
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>5 744 155,74</b>	<b>261 819,95</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 744 155,74	261 819,95
<b>Comptes financiers</b>	<b>3 401 627,64</b>	<b>119 120,42</b>
Concours bancaires courants	3 401 627,64	119 120,42
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>1 277 004 625,47</b>	<b>678 833 094,95</b>

# HORS-bilan

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	117 182,47
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	67,85	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	14 464 127,91	25 535 075,84
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>14 464 195,76</b>	<b>25 535 075,84</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-27 326,85	-133,62
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-27 326,85</b>	<b>-133,62</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>14 436 868,91</b>	<b>25 534 942,22</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-5 760 939,66	-4 109 687,23
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>8 675 929,25</b>	<b>21 425 254,99</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	853 250,21	375 833,83
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-7 281 532,26	-8 832 003,60
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>2 247 647,20</b>	<b>12 969 085,22</b>

# Lyxor

## 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié. Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.



- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change au fixing WM Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

#### **Méthode de comptabilisation des frais de négociation**

La méthode retenue est celle des frais exclus.

#### **Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe**

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

#### **Instruments financiers reçus en garantie**

Ces instruments sont inscrits au poste « Instruments financiers » selon leur nature et la dette représentative de l'obligation de restitution des instruments financiers est enregistrée au passif, pour la même valeur, au poste « Autres opérations temporaires ».

Ces instruments financiers sont valorisés selon les mêmes règles d'évaluation que les titres financiers de même natures, telles que présentées ci-avant.

#### **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

#### **Frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- Les coûts/frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

<b>Frais facturés au compartiment</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion TTC <sup>(1)</sup>	Actif net	0,60 % par an maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts/Frais opérationnels directs et indirects liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	Montant des revenus générés par ces opérations	20% maximum pour la Société de gestion ; 15% maximum pour l'Agent.

(1) incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

### Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu :
  - Changement dans le libellé du nom du fonds pour LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF ;
  - Changement d'indicateur de référence.
- Changement à intervenir : Néant.

### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

### Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

**Classe d'actions Acc :** Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

L'indice World Water Index CW Net Total Return (Wowax) est calculé par Dow Jones Indexes, département de la société Dow Jones & Company, Inc. ("Dow Jones") et compilé par le groupe SAM ("SAM"). "Dow Jones" et "Dow Jones Indexes" sont des marques déposées de Dow Jones & Company, Inc. Les produits de placement basés sur le Wowax, ne sont pas proposés, garantis, vendus ou promus par Dow Jones Indexes ni par la société SAM ; Dow Jones Indexes et SAM ne se prononcent nullement sur le caractère recommandable ou non de l'investissement dans lesdits produits. Dow Jones, SAM et leurs sociétés affiliées respectives, sources et agents distributeurs (collectivement, les "Parties de l'Indice"), déclinent toute responsabilité à l'égard de la Société Générale, de Lyxor AM, d'un quelconque client ou tiers en cas de perte ou dommage direct ou indirect découlant de (i) données inexactes ou incomplètes fournies par Wowax, ou de retards, interruptions, erreurs ou omissions concernant lesdites données ou toutes données y afférentes (les « Données de l'Indice") ou de (ii) toute décision adoptée ou mesure prise par Société Générale, Lyxor AM, un quelconque client ou tiers sur la foi des Données de l'Indice. Les Parties de l'Indice ne donnent aucune attestation, explicite ou implicite, à Société Générale, Lyxor AM, l'un quelconque de ses clients ou n'importe quel tiers concernant les Données de l'Indice, notamment aucune attestation ayant trait à l'opportunité, l'ordre, l'exactitude, l'exhaustivité, la validité, la commercialisation, la qualité ou l'adéquation à un objectif particulier, ni aucune attestation quant aux résultats devant être obtenus par Société Générale, Lyxor AM, l'un quelconque de ses clients ou un tiers en relation avec l'utilisation des Données de l'Indice. Les Parties de l'Indice déclinent toute responsabilité à l'égard de Société Générale, de Lyxor AM, de ses clients ou de tiers en cas de perte d'exploitation, manque à gagner ou de dommages indirects, spéciaux ou similaires, quels qu'ils soient, qu'il s'agisse de dommages contractuels, dus à une négligence ou autrement, même si elles sont informées de la possibilité de tels dommages. Il ne saurait y avoir de relation contractuelle entre Dow Jones ou le Groupe SAM et l'un quelconque des clients de Société Générale ou de Lyxor AM pour les produits d'investissement basés sur le Wowax ou liés à ce dernier. L'ETF Lyxor AM, basé sur le Wowax, n'est pas proposé, garanti, vendu ou promu par les Parties de l'Indice qui ne se prononcent nullement sur le caractère recommandable ou non de l'investissement.

# 2 évolutionactif net

Devise	29.10.2021	30.10.2020
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>678 444 428,26</b>	<b>737 138 764,08</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	303 963 353,28	148 798 617,14
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-3 048 073,28	-211 179 116,12
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	112 431 988,09	260 109 393,57
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 589 030,36	-315 872 794,94
Plus-values réalisées sur contrats financiers	313 462,85	1 965 459 037,42
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-80 516,27	-1 860 170 439,33
Frais de transaction	-1 116 176,70	-545 031,89
Différences de change	11 823 449,46	-20 537 641,70
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	168 313 833,45	-36 810 501,17
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	157 232 533,68	-11 081 299,77
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-11 081 299,77	25 729 201,40
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	7 726,32	-964 537,85
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-7 726,32
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-7 726,32	956 811,53
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 675 929,25	21 425 254,99
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-7 281 532,26	-8 832 003,60
Autres éléments	-	*425 427,66
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>1 267 858 842,09</b>	<b>678 444 428,26</b>



## 3 compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

### 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

### 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 466 484,11
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 401 627,64
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

### 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 466 484,11	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 401 627,64	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	JPY	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	699 799 925,95	134 287 534,09	76 150 734,20	196 746 763,52
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 637 300,16	286 633,21	1 038 039,26	418 478,23
Comptes financiers	-	1 728 663,32	550 151,59	158 124,30
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	1 492 545,69	287 866,30	160 287,76	419 435,90
Comptes financiers	1 478 678,80	-	-	562 128,96
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>4 382 851,77</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Achats reglements differes	2 333 729,18
Coupons a recevoir	1 046 721,68
-	1 002 400,91
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>5 744 155,74</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	2 708 926,20
Ventes reglements differes	2 333 790,00
Frais provisionnes	580 076,11
Debiteurs et credituers divers	121 363,43
-	-
Autres opérations	-

### 3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions Acc / FR0014002CH1	378 000	2 017 384,00	-	-
Actions Dist / FR0010527275	5 718 652	301 482 462,76	67 000	3 049 659,10
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0014002CH1		464 817,95		1 585,82
Actions Dist / FR0010527275		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0014002CH1		-		-
Actions Dist / FR0010527275		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
Actions Acc / FR0014002CH1		464 817,95		1 585,82
Actions Dist / FR0010527275		-		-

### 3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0014002CH1	<b>0,60</b>
Actions Dist / FR0010527275	<b>0,60</b>

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
Actions Acc / FR0014002CH1	-
Actions Dist / FR0010527275	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

### 3.8. Engagements reçus et donnés

- 3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital .....néant
- 3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

### 3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -
- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -
- obligations -
- titres de créances -
- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -
- obligations -
- titres de créances -
- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -
- Swaps -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité du compartiment)*

**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
07/07/21	Dist	7 281 532,26	0,38	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.10.2021	30.10.2020
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	17 578 595,70	-
Résultat	2 247 647,20	12 969 085,22
<b>Total</b>	<b>19 826 242,90</b>	<b>12 969 085,22</b>

Actions Acc / FR0014002CH1	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	9 126,58	-
<b>Total</b>	<b>9 126,58</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Actions Dist / FR0010527275	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	12 969 085,22
Capitalisation	19 817 116,32	-
<b>Total</b>	<b>19 817 116,32</b>	<b>12 969 085,22</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

*(En devise de comptabilité du compartiment)*

**Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-



	29.10.2021	30.10.2020
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	153 722 738,91	109 805 245,51
Plus et moins-values nettes de l'exercice	118 482 272,08	3 719 421,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>272 205 010,99</b>	<b>113 524 667,08</b>

Actions Acc / FR0014002CH1	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	161 887,42	-
<b>Total</b>	<b>161 887,42</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Actions Dist / FR0010527275	29.10.2021	30.10.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	272 043 123,60	113 524 667,08
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>272 043 123,60</b>	<b>113 524 667,08</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

### 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 6 septembre 2018.

Devise					
EUR	<b>29.10.2021</b>	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	29.06.2018
<b>Actif net</b>	<b>1 267 858 842,09</b>	678 444 428,26	737 138 764,08	467 224 678,36	513 861 128,89

Actions Dist / FR0010527275	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.10.2021</b>	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	29.06.2018
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>21 522 852</b>	15 901 200	17 712 767	14 333 768	14 808 568
<b>Valeur liquidative</b>	<b>58,7263</b>	42,6662	41,6162	32,596	34,7002
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	<b>0,38</b>	0,56	0,65	-	0,66
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>0,92</b>	-	0,17	0,53	-2,80

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Actions Acc / FR0014002CH1	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.10.2021</b>	30.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	29.06.2018
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>378 000</b>	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>5,6591</b>	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>0,45</b>	-	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 29.10.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
SE0000695876	ALFA LAVAL	PROPRE	1 946 205,00	72 001 164,96	SEK	5,68
US0298991011	AMERICAN STATES WATER	PROPRE	244 574,00	19 198 187,22	USD	1,51
US0304201033	AMERICAN WATER WORKS	PROPRE	470 445,00	70 807 612,96	USD	5,58
US0565251081	BADGER METER INC	PROPRE	195 485,00	17 272 275,87	USD	1,36
BMG0957L1090	BEIJING ENTERPRISES WATER GR	PROPRE	29 892 000,00	9 861 839,75	HKD	0,78
HK0257001336	CHINA EVERBRIGHT ENVIRONMENT GROUP LIMITED	PROPRE	6 108 000,00	3 629 939,02	HKD	0,29
US1844961078	CLEAN HARBORS INC	PROPRE	345 049,00	33 555 251,21	USD	2,65
AU000000CWY3	CLEANAWAY WASTE MANAGEMENT LTD	PROPRE	13 640 146,00	23 725 842,14	AUD	1,87
US22282E1029	COVANTA HOLDING	PROPRE	787 339,00	13 729 532,10	USD	1,08
JP3485600005	DAISEKI	PROPRE	290 700,00	11 698 016,26	JPY	0,92
JP3166000004	EBARA CORP	PROPRE	632 300,00	29 708 966,17	JPY	2,34
US29270J1007	ENERGY RECOVERY INC	PROPRE	244 581,00	4 294 565,50	USD	0,34
US30057T1051	EVOQUA WATER TECHNOLOGIES CORP	PROPRE	802 529,00	29 008 242,01	USD	2,29
US34354P1057	FLOWSERVE CORP	PROPRE	873 794,00	25 385 140,88	USD	2,00
US34960W1062	FORTERRA INC	PROPRE	197 648,00	4 068 243,99	USD	0,32
US3535141028	FRANKLIN ELECTRIC	PROPRE	263 579,00	19 674 187,96	USD	1,55
CH0030170408	GEBERIT AG-NOM	PROPRE	100 122,00	67 682 244,75	CHF	5,34
US3841091040	GRACO INC.	PROPRE	954 830,00	62 029 915,23	USD	4,89
IT0001078911	INTERPUMP GROUP	PROPRE	474 682,00	30 260 977,50	EUR	2,39
US4657411066	ITRON INC	PROPRE	271 343,00	18 234 906,12	USD	1,44
JP3270000007	KURITA WATER INDUSTRIES LTD	PROPRE	654 734,00	27 785 971,70	JPY	2,19
US5966801087	MIDDLESEX WATER CO	PROPRE	117 206,00	11 152 926,96	USD	0,88
US6247581084	MUELLER WATER PRODUCTS SER A	PROPRE	1 062 669,00	15 068 825,48	USD	1,19
JP3201600008	ORGANO CORP	PROPRE	42 300,00	2 314 462,95	JPY	0,18
GB00BNNTLN49	PENNON GROUP PLC	PROPRE	1 887 375,00	26 066 677,52	GBP	2,06

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF  
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE00BLS09M33	PENTAIR PLC	PROPRE	1 039 845,00	66 465 616,46	USD	5,24
US7587501039	REGAL REXNORD CORPORATION	PROPRE	178 877,00	23 545 762,29	USD	1,86
AU000000RWC7	RELIANCE WORLDWIDE CORPORATION LTD	PROPRE	5 299 361,00	19 845 732,90	AUD	1,57
GB00B1FH8J72	SEVERN TRENT PLC	PROPRE	1 602 216,00	51 961 710,49	GBP	4,10
US7843051043	SJW GROUP	PROPRE	181 957,00	10 364 748,71	USD	0,82
FR0010613471	SUEZ SA ACT	PROPRE	2 290 748,00	45 093 374,38	EUR	3,56
JP3462600002	TAKUMA CO LTD	PROPRE	412 600,00	4 643 317,12	JPY	0,37
US88162G1031	TETRA TECH	PROPRE	363 727,00	55 210 442,70	USD	4,35
GB00B39J2M42	UNITED UTILITIES GROUP PLC	PROPRE	4 573 595,00	56 259 146,08	GBP	4,44
US91734M1036	US ECOLOGY INC	PROPRE	208 874,00	5 810 027,27	USD	0,46
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	2 282 589,00	64 437 487,47	EUR	5,08
US94106L1098	WASTE MANAGEMENT INC	PROPRE	507 481,00	70 264 576,05	USD	5,54
US9427491025	WATTS WATER TECHNOLOGIES CL-A	PROPRE	184 254,00	30 254 435,15	USD	2,39
AT0000831706	WIENERBERGER	PROPRE	763 504,00	23 378 492,48	EUR	1,84
US98419M1009	XYLEM	PROPRE	613 738,00	69 257 330,24	USD	5,46
US98983L1089	ZURN WATER SOLUTIONS CORPORATION	PROPRE	802 138,00	25 147 173,59	USD	1,98
<b>Total Action</b>				<b>1 270 155 289,59</b>		<b>100,18</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>1 270 155 289,59</b>		<b>100,18</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>AUTRES</b>						
	CREDITEUR DIV EUR	PROPRE	-121 363,43	-121 363,43	EUR	-0,01
<b>Total AUTRES</b>				<b>-121 363,43</b>		<b>-0,01</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF TITRES AUD	PROPRE	-143 194,43	-92 938,13	AUD	-0,01
	ACH DIFF TITRES CHF	PROPRE	-152 298,08	-144 030,72	CHF	-0,01
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-348 790,55	-348 790,55	EUR	-0,03
	ACH DIFF TITRES GBP	PROPRE	-243 031,12	-287 866,30	GBP	-0,02
	ACH DIFF TITRES HKD	PROPRE	-260 066,88	-28 888,94	HKD	-0,00
	ACH DIFF TITRES JPY	PROPRE	-21 150 844,00	-160 287,76	JPY	-0,01
	ACH DIFF TITRES SEK	PROPRE	-1 526 412,79	-153 578,11	SEK	-0,01
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	-1 727 248,50	-1 492 545,69	USD	-0,12

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF  
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	142 823,82	92 697,60	AUD	0,01
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	152 271,85	144 005,91	CHF	0,01
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	241 990,09	286 633,21	GBP	0,02
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	256 552,73	28 498,58	HKD	0,00
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	20 973 770,00	158 945,84	JPY	0,01
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	1 523 411,60	153 276,14	SEK	0,01
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	1 700 777,81	1 469 671,90	USD	0,12
	BANQUE AUD SGP	PROPRE	37 251,18	24 177,30	AUD	0,00
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	0,23	0,16	CAD	0,00
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	109 429,99	103 489,68	CHF	0,01
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	29 544,90	29 544,90	EUR	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-1 360 819,88	-1 360 819,88	EUR	-0,11
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	1 459 424,01	1 728 663,32	GBP	0,14
	BANQUE HKD SGP	PROPRE	274 184,48	30 457,16	HKD	0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	72 595 501,00	550 151,59	JPY	0,04
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	-5 586 999,74	-562 128,96	SEK	-0,04
	BANQUE USD NEWEDG	PROPRE	-862,75	-745,52	USD	-0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-1 710 338,29	-1 477 933,28	USD	-0,12
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	1 002 400,91	1 002 400,91	EUR	0,08
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-2 333 790,00	-2 333 790,00	EUR	-0,18
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>-2 641 729,64</b>		<b>-0,21</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-579 090,32	-579 090,32	EUR	-0,05
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-985,79	-985,79	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-580 076,11</b>		<b>-0,05</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>-3 343 169,18</b>		<b>-0,26</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
JP3270000007	KURITA WATER IND	ACHLIG	638 434,00	147 501,92	JPY	0,01
JP3626800001	LIXIL CORPORAT	ACHLIG	1 632 042,00	418 958,00	JPY	0,03
JP3880800002	MIURA CO	ACHLIG	666 243,00	68 411,92	JPY	0,01

LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF  
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE00BLS09M33	PENTAIR PLC	ACHLIG	969 939,00	167 628,26	USD	0,01
JP3596200000	TOTO LTD	ACHLIG	951 360,00	244 221,58	JPY	0,02
<b>Total Action</b>				<b>1 046 721,68</b>		<b>0,08</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>1 046 721,68</b>		<b>0,08</b>
<b>Total LYXOR MSCI WATER ESG FILTERED (DR) UCITS ETF</b>				<b>1 267 858 842,09</b>		<b>100,00</b>

**ANNEXE AU RAPPORT**  
**destinée aux souscripteurs suisses**

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du compartiment

France.

Représentant du compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du Fonds et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le compartiment pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio (conformément aux recommandations de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA)

Clôture annuelle du fonds : 30-oct.

Commission de gestion de la direction de l'OPCVM : 0,60 % TTC

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/10/20 au 29/10/21 : 961 957 185,97

extrait du compte de résultat

Charges en euro	Rapport annuel 30/10/2020	Rapport semestriel 30/04/2021	Rapport annuel 29/10/2021
Commission de gestion de la direction du fonds	4 109 687,23	2 445 997,44	5 760 939,66
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>4 109 687,23</b>	<b>2 445 997,44</b>	<b>5 760 939,66</b>

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/20 au 29/10/21 :

TER y compris rémunération en fonction de la performance

$$(5760939,66/961957185,97)*100$$

TER 0,60 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	<b>Performance annuelle du 30/10/2020 au 29/10/2021</b>	<b>Performance annuelle du 31/10/2019 au 30/10/2020</b>	<b>Performance annuelle du 31/10/2018 au 31/10/2019</b>
<b>Lyxor MSCI Water ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Dist</b>	+38.60%	4.00%	+29.84%
<b>Lyxor MSCI Water ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Acc</b>	+13.18%		
<b>MSCI ACWI IMI Water ESG Filtered Net (USD)</b>			
<b>Dist</b>	+39.69%	4.87%	+30.92%
<b>Acc</b>	+13.70%		

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.